



**WAVESTONE**

**CHARTRE DU COMITÉ  
CONSULTATIF DES  
ACTIONNAIRES INDIVIDUELS**

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Mission</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Composition et mandats</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>Recrutement et sélection</b>	<b>1</b>
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>1</b>
<b>5</b>	<b>Engagements</b>	<b>2</b>
<b>6</b>	<b>Dispositions financières</b>	<b>2</b>
<b>7</b>	<b>Dissolution et modifications</b>	<b>2</b>
<b>8</b>	<b>Adhésion</b>	<b>2</b>

# 1 Mission

Le Comité Consultatif des Actionnaires Individuels de Wavestone (ci-après le « CCAI ») a pour objectif de permettre à Wavestone de rester à l'écoute de ses actionnaires individuels en facilitant un dialogue régulier et de qualité entre Wavestone et ses actionnaires individuels, de recueillir leurs avis sur les différents aspects de la communication actionnaire et d'améliorer les supports de communication destinés aux actionnaires individuels.

Le CCAI est un organe consultatif de réflexion, sans existence juridique.

Cette charte a pour but de régir les relations entre Wavestone et les membres du CCAI ; elle ne crée en aucun cas des droits à l'égard des tiers.

## 2 Composition et mandats

Le CCAI se compose d'au moins 6 membres.

La durée du mandat est de 3 ans renouvelable. Le renouvellement de la composition du CCAI est à l'initiative de la Direction de la Communication de Wavestone.

Les membres du CCAI ne peuvent faire partie au maximum que d'un comité consultatif autre que celui de Wavestone.

## 3 Recrutement et sélection

Tout actionnaire individuel détenant au moins 10 titres Wavestone peut soumettre sa candidature, en envoyant son dossier de candidature par e-mail ou par courrier, dans le cadre d'un appel à candidatures organisé par la Direction de la Communication de Wavestone.

Un comité de sélection est en charge de la sélection et de la désignation des membres du CCAI.

Le comité de sélection choisit les candidats sur des critères de motivation, de compétences et d'expériences professionnelles. Wavestone s'engage à ce que la composition du CCAI soit représentative de l'actionnariat individuel.

En cas de départ d'un membre par suite de démission, de perte de la qualité d'actionnaire, d'exclusion pour défaut d'assiduité aux réunions ou pour toute autre raison, il est pourvu au remplacement du siège vacant selon les mêmes procédures.

## 4 Fonctionnement

Le CCAI se réunit à l'initiative de Wavestone, au minimum 2 fois par an en sessions plénières, au siège social de Wavestone ou en tout autre endroit fixé par Wavestone.

Les dates des réunions seront annoncées à l'avance pour permettre aux membres de s'organiser. Dans le cas d'une modification d'une date de réunion, Wavestone enverra à chacun des membres un avis d'information. L'ordre du jour sera établi et communiqué pour chaque réunion dans l'invitation.

Des avis consultatifs peuvent être émis lors de ces réunions, dans un tel cas, ils le sont uniquement à l'issue de délibérations prises à la majorité des membres présents. Dans le cas contraire, aucun avis n'est réputé émis.

La réunion fait l'objet d'un compte-rendu qui sera adressé aux membres du CCAI dans un délai d'un mois maximum après chaque séance. Tout support de communication, interne ou externe, utilisé par Wavestone pourra se faire l'écho des travaux du CCAI.

Les travaux du CCAI, à travers l'ordre du jour et le compte-rendu des réunions, seront disponibles sur le site internet de Wavestone.

## 5 Engagements

Les membres du CCAI sont tenus de participer à l'ensemble des réunions du CCAI.

Les membres du CCAI s'engagent à respecter la confidentialité des informations dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre des travaux du CCAI, à ne pas faire usage de leur qualité de membre du CCAI de façon abusive et s'obligent à ne pas être en conflit d'intérêts avec Wavestone.

Les membres doivent aussi conserver au moins 10 actions Wavestone durant la durée de leur mandat.

Les membres s'engagent à informer Wavestone dans les 30 jours de la survenance d'un des évènements suivants :

- / perte de la détention du nombre minimum d'actions requis pour être membre du CCAI (au moins 10 actions) ;
- / situation de conflit d'intérêts.

Wavestone s'engage à prendre en compte les travaux et les avis du CCAI.

## 6 Dispositions financières

Afin de garantir l'indépendance du CCAI de Wavestone et sa neutralité, les membres acceptent de ne percevoir aucune rémunération liée à leur participation aux travaux du CCAI.

Les frais de transport des membres du CCAI sont pris en charge par Wavestone sur présentation de justificatif(s), dans la limite de la « politique voyage » appliquée par Wavestone.

Les frais d'hébergement éventuels sont directement pris en charge par Wavestone après accord avec les intéressés.

## 7 Dissolution et modifications

Le CCAI est créé pour une durée indéterminée.

Wavestone se réserve le droit de suspendre les réunions du CCAI, de le dissoudre ou de modifier la présente charte et s'oblige à en avertir personnellement et préalablement chacun des membres.

## 8 Adhésion

La qualité de membre du CCAI de Wavestone entraîne automatiquement l'adhésion dudit membre à l'ensemble des dispositions de la présente charte.

Fait à .....

Le ... /... /...

Nom .....

Prénom .....

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ») :